

Code d'article 259.97**Description** COUVERCLES POUR BOÎTES 253.17**Catalogue** COT 71, HOS 203**Mise à jour** 02/03/2026 06:31:48**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT

Dimensions 45,5x31,3x3 CM

Matériel KRAFT

Couleur NATUREL

Grammage 300 G/M2

Code Décision 97/129/CE PAP 21

Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 48236990

ITF14 18420499259977

EAN13 8420499259970

Colisage**Paquet**

Unités / paquet 50

Dimensions paquet (cm) 34,50 x 49,50 x 14,00

Poids brut colis (kg) 2,69

Volume paquet (m³) 0,0239085

Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 50

Paquets /carton 1

Dimensions carton (cm) 34,50 x 49,50 x 14,00

Poids brut carton (kg) 2,69

Volume carton (m³) 0,0239085

Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 44

Cartons / palette 44

Conditionnement (U base x couches) 44 x 1

Poids (kg) 142,36

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable

Biodégradable

Cash & Carry

Il maintient la température

**Conditions d'utilisation**

Testé pour maintenir la température : jusqu'à 2,50 heures chaudes et 2,50 des heures dans le froid

Certificats

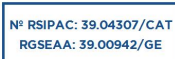


Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.